

ALGER

Algérie républicain

Extract of Alger républicain

<http://www.alger-republicain.com/BOUMERDES-Les-6-membres-du-CP-de.html>

BOUMERDÈS. Les 6 membres du CP de Socothyd des Issers acquittés.

- Lutttes sociales en Algérie -

Publication date: mardi 11 mai 2010

Description:

La justice de Boumerdès a, par deux fois, en première instance et en cassation, complètement innocenté les 6 membres du comité de participation de la Socothyd des Issers.

in Le Soir d'Algérie du 8 mai 2010

par Abachi L *

* Note de la rédaction :

L'auteur de cette information avait contribué dans un premier temps en 2006-2007 ? lever le voile sur les dessous sordides du projet de privatisation de Socothyd, puis s'était mis subitement et sans raison ? discréditer l'action des travailleurs opposés ? ce projet, leur reprochant de fragiliser l'entreprise et les accusant d'être manipulés par des aigrefins nationaux qui attendaient qu'elle tombe comme un fruit mûr dans leurs mains !

Alger républicain

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

La justice de Boumerdès a, par deux fois “ en première instance et en cassation ”, complètement innocenté les 6 membres du comité de participation de la Socothyd des Issers.

Benchiha Boualem, Ouagnouni Ali, Mekkeri Ahmed, Cherifi Rezzouki, Mezhoudi Farid et Boukhatia Dahmane, membres du comité de participation (CP) de cette entreprise, ont été accusés par leur employeur de détournement et dilapidation des deniers publics. Crime réprimé par l'article 29 de la loi 06/01 portant lutte contre la corruption. Ils ont donc fait l'objet d'une plainte de la part du P-DG de Socothyd, Achaïbou Mustapha, en date du 20 novembre 2006.

Le plaignant reprochait aux représentants des travailleurs au sein de cette instance la gestion des fonds provenant des oeuvres sociales d'avoir retiré 5 000 000 DA sans consulter le partenaire social. Les enquêteurs avaient estimé que 137 millions de centimes manquaient. Ils étaient également accusés du détournement de la somme de 312 000 DA provenant de la vente de fûts d'emballage perdus. Ces barils, appartenant ? l'entreprise, auraient dû être cédés aux travailleurs. La passation d'un marché d'achat d'équipements électroménagers pour les travailleurs, d'un montant de 659 950 000 DA, fait partie des griefs retenus contre eux.

Pour la direction de la Socothyd, ce marché a été passé en violation du code des marchés publics. Trois experts ont été désignés par la justice aux fins d'évaluer le préjudice subi par les oeuvres sociales. Seul le second l'a estimé 214 450 DA. Il a été vite démenti par un troisième expert. Le président du tribunal correctionnel de Bordj-Ménaïel, où l'affaire a été jugée en première instance, n'a donc pas écouté le procureur qui a requis une année de prison ferme contre les 6 prévenus. Il les a tout simplement innocentés.

Quand l'affaire a été rejugée en seconde instance contre seulement deux prévenus qui ont fait l'objet d'un appel du procureur, les magistrats du tribunal correctionnel de la cour de Boumerdès ont reconduit le même verdict : l'acquittement. Par ailleurs, les concernés ont déposé un dossier auprès de la chambre en charge des affaires sociales. Ils demandent, par le biais de la justice, ? leur employeur, un dédommagement et leur réintégration ? leurs postes de travail puisque cette institution les a blanchis.

in Le Soir d'Algérie du 8 mai 2010

par Abachi L [[1](# "Note de la rédaction : L'auteur de cette information avait contribué dans un (...)")]

[1] Note de la rédaction :

L'auteur de cette information avait contribué dans un premier temps en 2006-2007 à lever le voile sur les dessous sordides du projet de privatisation de Socothyd, puis s'était mis subitement et sans raison à discréditer l'action des travailleurs opposés à ce projet, leur reprochant de fragiliser l'entreprise et les accusant d'être manipulés par des aigrefins nationaux qui attendaient qu'elle tombe comme un fruit mûr dans leurs mains !